



"Squat" de grenier et nuisances sonores

Par **Tiphaine R**, le **10/12/2012 à 22:07**

Bonjour,rnrnDepuis près d'un an, le frère de la voisine du RDC de mon immeuble s'est aménagé une chambre dans son grenier.Habitant au deuxième étage, j'y suis officiellement la seule locataire sur cet étage,puisque le reste du palier n'est constitué que des greniers. Or cette chambre-grenier est situé directement de l'autre côté du mur de ma chambre à coucher et l'isolation phonique est inexistante, puisqu'à priori non conçue pour cet usage. Ses déplacements sur le palier, ainsi que les ouvertures et fermeture de porte sont bruyants, mais je n'ai rien dit jusqu'à présent (lui non plus d'ailleurs). rnrnOr depuis dimanche, il a frappé et est venu me voir parce que j'ai parlé et rit dans mon lit. Ce jeune homme occupe donc un grenier, à priori un lieu qui n'est pas réservé à l'habitation et me demande de respecter sa tranquillité. En tant qu'occupante "officielle" de mon appartement, j'estime pouvoir profiter de ma chambre et y avoir des activités que je considère normales comme parler, rire, ébats intimes (hé oui...) dans les limites du raisonnable. Mon intimité est également compromise puisque je sais qu'il entend tout. Bref, je n'ai pas envie de d'éviter ma chambre parce que le voisin "squatte" son grenier...rnrnAi-je raison, et surtout que puis-je faire pour régler cette situation ?rnrnP.S : j'ai contacté le syndic ainsi que mon propriétaire afin d'en savoir plus sur l'aspect "légal" de son occupation.rnrnMerci d'avoir lu ce post jusqu'au bout et pour vos contributions.